



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-10 :

SIERC travaux d'enfouissement

L'an deux mil vingt-trois, le 16 février 2023 à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle du Conseil en séance ordinaire sous la présidence de Martine SOREL, Maire.

•**Personnes présentes :** Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoints, Monsieur Laurent DOULET, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Monsieur Pascal RAYER, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Monsieur Guy FOURNIER, Madame Sandy CLEMENT, Monsieur Bernard LANDEMARD, Séverine CHAMPETIER Conseillers

SIERC travaux d'enfouissement

Madame le Maire demande l'acceptation des travaux d'enfouissement du programme 2022 (Grande rue du Bourg). Le SIERC demande une délibération concernant ce projet. Madame le Maire rappelle que 70% du montant hors taxe des travaux sont pris en charge par le Syndicat et les 30% restants sont à la charge de la commune.

Le Conseil autorise Madame le Maire à finaliser le dossier

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait à AMBLEVILLE le 23/02/2023,

Le Maire,



Martine SOREL